

FORUM REGIONAL SUR LES
INDUSTRIES MINIERES
CONAKRY 11-12 FEVRIER 2008
GESTION DES RECETTES
MINIERES : CAS DU MALI

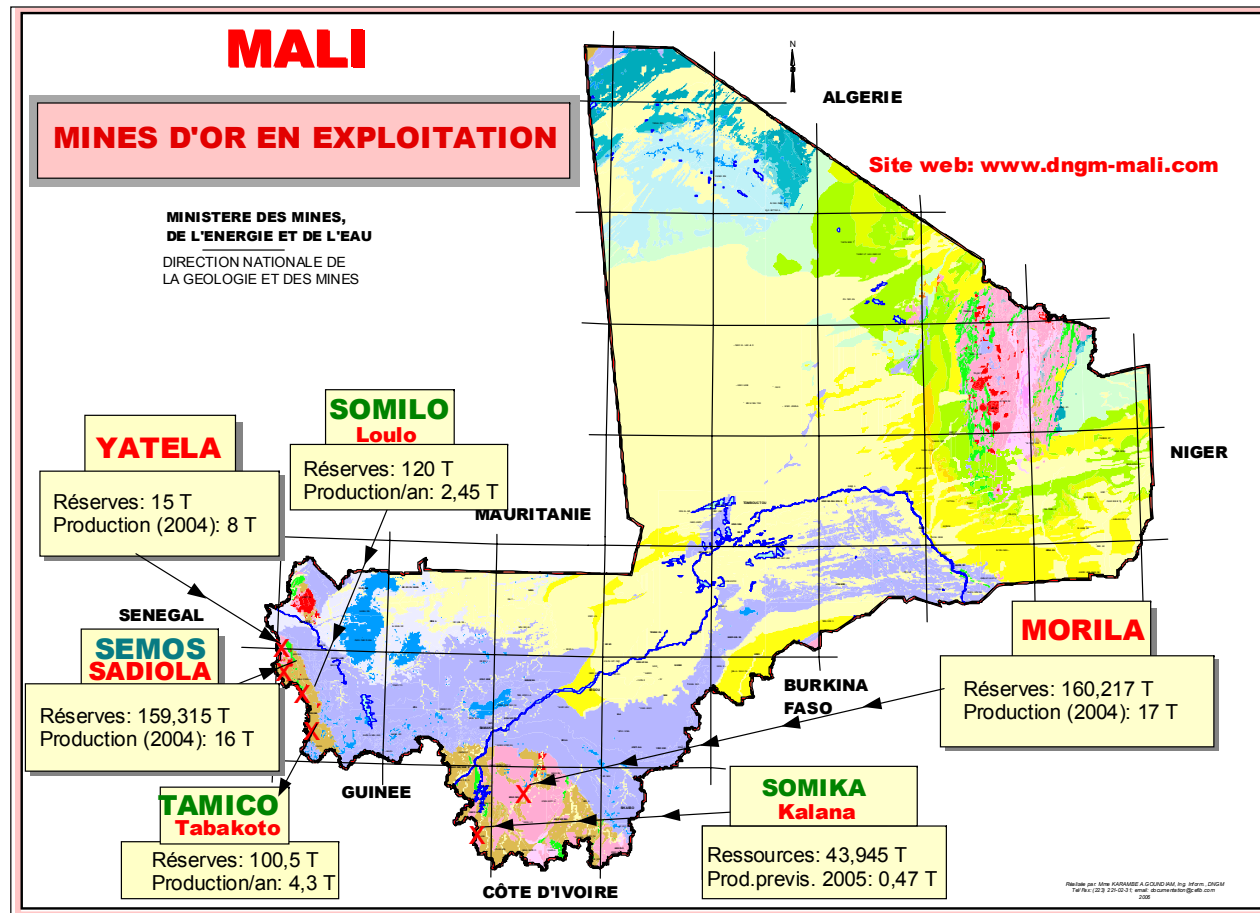
APERCU SUR LE SECTEUR MINIER DU MALI

- **Le secteur minier au Mali joue depuis une décennie un rôle prépondérant dans le développement socio-économique du Mali.**
- **Le Mali est troisième producteur d'or en Afrique**
- **Premier produit d'exportation**
- **Contribution au PIB 16 %**
- **18% des recettes fiscales**

APERCU SUR LE SECTEUR MINIER DU MALI

- **Le secteur minier malien se caractérise essentiellement par l'extraction d'un seul produit qui est l'or**
- **Six mines en exploitations**
- **Orpillage et petites mines (plus de 3 tonnes par an)**

LOCALISATION DES MINES



PRODUCTION

- 2005 : 49 121 kg
- 2006 : 58 382 kg
- 2007 : 52 753 kg

L'INITIATIVE SUR LA TRANSPARENCE DES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE)

- Adhésion à l'ITIE en août 2006
- Dispositif institutionnel mis en place en juin 2007
- Processus de production du premier rapport d'audit en cours

REGIME FISCAL DES SOCIETES MINIERES

- Sources principales du régime fiscal applicables aux entreprises exerçant des activités minières, y compris les sous traitants de celles-ci : code minier et les conventions d'établissement
- Convention d'établissement : résumé des droits et obligations respectifs de l'Etat et des entreprises minières, complète le code minier

REGIME FISCAL DES SOCIETES MINIERES

- Le régime fiscal défini par le code de 1991 (modifié en 1999) varie selon les phases d'opération,
- a) phase de recherche, de prospection, de développement et des trois premiers exercices d'exploitation : compagnie et sous traitants exonérés de tous impôts, droits et taxes intérieures (y compris l'impôt sur les Sociétés et la Taxe sur la Valeur Ajoutée)

REGIME FISCAL DES SOCIETES MINIERES

à l'exception de certaines redevances et quelques impôts dus notamment sur les rémunérations allouées aux employés et sur le patrimoine mobilier

REGIME FISCAL DES SOCIETES MINIERES

- b) période postérieure aux trois premiers exercices comptables : en plus des droits énumérés plus haut, la société acquitte entre autres :
- L'impôt sur le bénéfice industriel et commercial,
 - Les droits de patente professionnelle,
 - L'impôt sur les revenus des valeurs mobilières
 - La taxe ad valorem

REGIME DOUANIER

- Phase de recherche ou de prospection : matériel, machines, appareils... importés dans le cadre de l'activité placés sous le régime de l'admission temporaire
- Phase d'exploitation : exonération des droits et taxes (à l'exception du PC et du PCS) exigibles sur les produits pétroliers destinés à la production d'énergie nécessaire à l'extraction, le transport et le traitement du minerai et pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures sociales et sanitaires créées

RÉGIME FINANCIER

- L'Etat garantit aux titulaires de titres miniers, leurs fournisseurs et leurs sous traitants la libre conversion et le libre transfert des fonds destinés aux règlements des dettes en devises, des bénéfices nets à distribuer aux associés non maliens, des amortissements de financement, etc
- Cependant, ils sont astreints à l'obligation de rapatriement du produit de leur exploitation conformément à la réglementation des échanges en vigueur au Mali (règlement UEMOA).

CONTRIBUTION AUX RECETTES DE L'ETAT

(en millions FCFA)

	2005	2006	2007 *
Impôts/ sociétés	6 679	13 454	47 502
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) /retenue	5 769	7 810	9 529
Retenue BIC	2 130	3 777	1 205
Impôt Traitements et Salaires (ITS)	6 440	7 976	7 786
Taxes/logement	336	333	338
Taxe de Formation professionnelle (TFP)	154	194	602
Contribution Forfaitaire des Employeurs (CFE)	2 227	3 016	2 143
Droits de timbres			
CPS	10 489	15 998	12 344
Tax ad valorem	10 094	15 228	10 581
Redevances superficielles	32		103
Impôt Revenu des valeurs mobilières (IRVM)	5	324	137
Dividendes	9 272	18 685	12 728
Droits de douanes	10 705	7 312	9 217
TOTAL	64 332	94 107	114 215

*provisoire

GESTION DES RESSOURCES

- Il n'existe pas de fonds minier :les ressources sont versées au trésor public ;
- 60% des recettes de patente sont reversées à la commune où se situe la mine ;
- Les communes bénéficient également de dons et de projets financés par les mines sur leur territoire

REMBOURSEMENT CRÉDIT TVA/TAXES SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS

- . Exonération de TVA et de taxes sur les produits pétroliers: paiement par les compagnies minières et remboursement par l'Etat, d'où
 - ✓ Accumulation d'arriérés par l'Etat
 - ✓ Poids sur la trésorerie des sociétés
 - ✓ Relations relativement difficiles entre Etat et sociétés minières (frustration des 2 parties)
 - ✓ Exonération effective de la taxe sur les produits pétroliers depuis juillet 2005.

REMBOURSEMENT CRÉDIT TVA/TAXES SUR LES PRODUITS PETROLIERS

(en millions FCFA)

	2005	2006	2007	TOTAL
Taxes sur carburant	4 885	5 640	15 778	26 303
Crédits TVA	1 350	5 147	9 931	16 428
TOTAL	6 235	10 787	25 709	42 731

NB : STOCK RESTE A PAYER AU 31 DECEMBRE 2007 : environ 60 MILLIARDS FCFA dus à 3 sociétés minières

DIFFICULTES RENCONTREES

- Insuffisance de maîtrise du secteur
- Faiblesse de la réglementation
- Manque de coordination des structures nationales impliquées dans la gestion du secteur (approche, partage d'informations)
- Faible capacité des ressources humaines (économie minière, comptabilité et contrôle des sociétés minières, fiscalité minière...)
- Suivi des comptes offshore : privent l'économie de capacités de financement

DIFFICULTES RENCONTREES

- Faible transfert de connaissance
- Exfiltration des compétences de l'administration

PISTES DE SOLUTIONS

- NIVEAU REGIONAL :
 - ✓ Harmonisation de la législation au niveau régional
 - ✓ Renforcement de capacités des ressources humaines
 - ✓ Appui dans la mise en place d'infrastructures dans les secteurs de l'énergie et de transport (désenclavement)

PISTES DE SOLUTIONS

- NIVEAU NATIONAL
 - ✓ Structure de coordination opérationnelle (Comité de suivi interministériel) ;
 - ✓ Renforcement de la réglementation
 - ✓ Organisation de concertation régulière avec les sociétés minières (elles travaillent dans plusieurs pays) ;
 - ✓ Appliquer la législation communautaire sur les relations financières extérieures (compte offshore)

JE VOUS REMERCIE